

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

Règlement numéro 18-992

Amendant le Règlement 17-970 pourvoyant à des travaux de construction d'un poste de pompage pour alimenter le réseau de protection incendie

Attendu les diverses options soumises à l'attention du conseil municipal relativement à un mécanisme optimal et plus efficace dans le cadre de ce projet ;

Attendu qu'un nouveau calcul a été effectué en fonction de la révision de la décision initiale ;

Attendu qu'il y lieu de modifier en conséquence le montant ainsi que le terme de l'emprunt octroyé par le biais du *Règlement d'emprunt numéro 17-970 pourvoyant à des travaux de construction d'un poste de pompage pour alimenter le réseau de protection incendie pour un montant de 495 003,96 \$ réparti sur une période de 20 ans* ;

Attendu que ces modifications n'affectent en rien la nature des dépenses à être effectuées ;

Attendu qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés et présentés à la séance ordinaire du 9 avril 2018 ;

Attendu la tenue prochaine d'un registre ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 1 du règlement d'emprunt numéro 17-970 est modifié afin de remplacer l'**Annexe « A »** par l'**Annexe « A-1 »**, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.



Article 2

L'article 2 du règlement d'emprunt numéro 17-970 est modifié afin de remplacer le montant de 495 003,95 \$ par 718 290 \$ ainsi que le détail du montant par :

ESTIMATION DES TRAVAUX				569 800 \$
FRAIS INCIDENTS				
HONORAIRES PROFESSIONNELS				
INGÉNIERIE ET SURVEILLANCE	1	forfait	74 700.00 \$	77 800 \$
LABORATOIRE	1	forfait	3 000.00 \$	10 000 \$
SOUS-TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS				87 800 \$
TAXES NETTES				
Taxes nettes	657 600.00 \$	Taux	4.9875%	32 798 \$
SOUS-TOTAL DES TAXES NETTES				32 798 \$
FRAIS DE FINANCEMENT				
Intérêts sur emprunts temporaires (± 2 %)	690 397.80 \$	forfait	2%	13 808 \$
Frais d'émission (± 2 %)	704 205.76 \$	forfait	2%	14 084 \$
SOUS-TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT				27 892 \$
TOTAL DES FRAIS INCIDENTS				148 490 \$
TOTAL DU RÈGLEMENT				718 290 \$

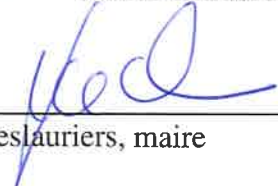
Article 3


L'article 3 du règlement d'emprunt numéro 17-970 est modifié afin de remplacer le montant total de 495 003,95 \$ par 718 290 \$ et d'augmenter le terme de l'emprunt de 20 ans à 25 ans.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance extraordinaire du 23 avril 2018.


Joé Deslauriers, maire


Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière



CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion et adoption du projet de règlement le 9 avril 2018

Adoption du règlement le 23 avril 2018


Registre tenu le : 30 avril 2018

Approbation reçue du MAMOT le 14 mai 2018

Avis public d'entrée en vigueur le 15 mai 2018



ANNEXE A-1

					
ANNEXE A-1					
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT					
ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS* POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT 18-992 (amendant 17-970)					
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POMPAGE SUR LA RUE DES PIONNIERS POUR LE RÉSEAU DE PROTECTION INCENDIE					
ARTICLE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
	NATURE DES TRAVAUX				
1.0	PRÉPARATION DU SITE				
1.1	Bornes existante	1	Forfait	7 900.00 \$	7 900 \$
1.3	Aménagements	1	Forfait	5 000.00 \$	5 000 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLE 1.0				12 900 \$
2.0	GÉNIE CIVIL				
2.1	Puits	1	Forfait	54 000.00 \$	54 000 \$
2.2	Réseau et raccordement à l'existant	1	Forfait	29 500.00 \$	29 500 \$
2.3	Accès véhiculaire	1	Forfait	15 300.00 \$	15 300 \$
2.4	Aménagement paysagé	1	Forfait	12 800.00 \$	12 800 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLE 2.0				111 600 \$
3.0	MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ				
3.1	Pompes et accessoires	1	Forfait	53 500.00 \$	53 500 \$
3.2	Vannes et clapets	1	Forfait	15 100.00 \$	15 100 \$
3.3	Instrumentation	1	Forfait	6 300.00 \$	6 300 \$
3.4	Tuyauterie et accessoires	1	Forfait	11 900.00 \$	11 900 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLE 3.0				86 800 \$
4.0	STRUCTURE ET ARCHITECTURE				
4.1	Structure et architecture	1	Forfait	50 000.00 \$	50 000 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLE 4.0				50 000 \$
5.0	ÉLECTRICITÉ ET CONTRÔLES				
5.1	Alimentation d'urgence	1	Forfait	100 900.00 \$	100 900 \$
5.2	Contrôles	1	Forfait	91 000.00 \$	91 000 \$
5.3	Distribution électrique	1	Forfait	64 800.00 \$	64 800 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLE 5.0				256 700 \$
6.0	SOUS-TOTAL TRAVAUX				518 000 \$
6.1	CONTINGENCES DE CONSTRUCTION	10%		0.10	51 800 \$
7.0	TOTAL TRAVAUX				569 800 \$



8.0	FRAIS INCIDENTS				
8.1	HONORAIRES PROFESSIONNELS				
8.1.1	INGENIERIE ET SURVEILLANCE	1	forfait	74 700.00 \$	77 800 \$
8.1.2	LABORATOIRE	1	forfait	3 000.00 \$	10 000 \$
	SOUS-TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS				87 800 \$
8.2	TAXES NETTES				
8.2.1	Taxes nettes	657 600.00 \$	Taux	4.9875%	32 798 \$
	SOUS-TOTAL DES TAXES NETTES				32 798 \$
8.3	FRAIS DE FINANCEMENT				
8.3.1	Intérêts sur emprunts temporaires (± 2 %)	690 397.80 \$	forfait	2%	13 808 \$
8.3.2	Frais d'émission (± 2 %)	704 205.76 \$	forfait	2%	14 084 \$
	SOUS-TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT				27 892 \$
9.0	TOTAL DES FRAIS INCIDENTS				148 490 \$
10.0	TOTAL DU REGLEMENT				718 290 \$

Michel A. Thibault, ing. 23968
Le 27 mars 2018

* Le montant de chacun des items est basé sur les couts détaillés du rapport complémentaires réalisé par le Groupe SM Inc. daté de janvier 2018



